
BUDGET DU MANITOBA 2008

Le présent document peut être consulté sur le site Internet suivant :

<http://www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html>

Les documents offerts sur ce site comprennent :

- Le discours du Budget 2008
- Les avantages du Manitoba (Rapport supplémentaire du Budget)
- À l'appui des enfants et des familles du Manitoba (Rapport supplémentaire du Budget)
- Le Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009
- Budget en bref
- Le Bulletin de nouvelles fiscales
- Investir au Manitoba
- Rapports financiers
- Faits saillants de l'activité économique
- Statistiques économiques

**Les documents offerts en anglais peuvent être consultés sur le site Internet
<http://www.gov.mb.ca/finance> et comprennent :**

- The 2008 Manitoba Budget Address
- Budget 2008
- Budget Papers
 - A The Economy
 - B Supplementary Financial Information
 - C Taxation Adjustments
 - D The Manitoba Advantage
 - E From Research to Innovation
 - F Supporting Manitoba's Children and Families
- Estimates of Expenditure and Revenue for the Fiscal Year Ending March 31, 2009
- Budget in Brief
- Tax News
- Facts for Investors
- Financial Reports
- Economic Highlights
- Economic Statistics

Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections du présent document dans des formats différents destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.



primé sur papier recyclé.

ISSN 1913 - 2492

BUDGET 2008

Table des matières

BUDGET SOMMAIRE 2008-2009	1
STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE	9
PERSPECTIVES PROVINCIALES	19
ANNEXES	
1 STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA	23
2 BUDGET SOMMAIRE – GUIDE DE L'UTILISATEUR.....	27
3 ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE (PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT).....	37
DOCUMENTS BUDGÉTAIRES	
A The Economy (en anglais seulement)	
B Supplementary Financial Information (en anglais seulement)	
C Taxation Adjustments (en anglais seulement)	
D Les avantages du Manitoba	
E De la recherche à l'innovation	
F À l'appui des enfants et des familles du Manitoba	

■ AVANT-PROPOS

Le Budget 2008 fournit un aperçu financier du périmètre comptable du gouvernement, qui inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges. Un budget sommaire présente un portrait complet de la façon dont le gouvernement provincial et les entités qui y sont liées fonctionnent dans leur ensemble et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba.

L'adoption d'un budget sommaire donne suite aux recommandations du vérificateur général. Le budget sommaire présenté par le Manitoba est conforme aux normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et respecte entièrement les principes comptables généralement reconnus (PCGR). Peu à peu, les rapports trimestriels présentés par le gouvernement seront présentés sur une base sommaire, afin de se conformer également aux PCGR. La transformation des rapports devrait être achevée d'ici la fin de l'exercice 2009-2010.

Par souci de transparence et par respect de l'obligation redditionnelle, les tableaux 1 et 2 du présent document montrent les détails du Budget sommaire et la conciliation avec les dépenses et les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

Le Budget 2008 contient une version actualisée de la Stratégie de gestion financière, qui énonce les priorités du gouvernement à ce chapitre, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chacune des priorités. Un rapport sur ces résultats sera présenté à l'automne 2009.

Les renseignements contenus dans le présent document permettront au public de cerner le contexte et l'état de la situation financière de la Province, et témoignent de la volonté du gouvernement de continuer à respecter l'obligation redditionnelle et à présenter des rapports sur la performance aux Manitobains et Manitobaines.

BUDGET SOMMAIRE 2008-2009

BUDGET SOMMAIRE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009

avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>Budget de</u> <u>2008-2009</u>	<u>Prévisions de</u> <u>2007-2008</u>	<u>Budget de</u> <u>2007-2008</u>	Variation en % pour le budget 2008-2009 par rapport à 2007-2008 :	
				<u>Prévisions</u>	<u>Budget</u>
(en millions de dollars)					
RECETTES					
Impôts	2 611	2 649	2 439	(1,4 %)	7,1 %
Autres taxes	3 320	3 317	3 249	0,1 %	2,2 %
Droits et autres recettes	1 377	1 320	1 215	4,4 %	13,4 %
Transferts fédéraux	3 905	3 657	3 687	6,8 %	5,9 %
Recettes nettes des entreprises publiques	668	858	686	(22,1 %)	(2,6 %)
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	<u>441</u>	<u>360</u>	<u>381</u>	22,5 %	15,7 %
RECETTES TOTALES	<u>12 324</u>	<u>12 161</u>	<u>11 657</u>	1,3 %	5,7 %
DÉPENSES					
Santé et Vie saine	4 371	4 154	4 050	5,2 %	7,9 %
Éducation	3 250	3 107	3 066	4,6 %	6,0 %
Services à la famille et Logement	1 331	1 270	1 251	4,8 %	6,4 %
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 478	1 413	1 385	4,6 %	6,7 %
Justice et autres dépenses	992	1 078	943	(8,0 %)	5,2 %
Service de la dette	<u>806</u>	<u>810</u>	<u>787</u>	(0,5 %)	2,4 %
DÉPENSES TOTALES	<u>12 227</u>	<u>11 832</u>	<u>11 482</u>	3,3 %	6,5 %
RECETTES NETTES SOMMAIRES	<u>96</u>	<u>329</u>	<u>175</u>		

REMARQUES :

- Les chiffres du Budget de 2007-2008 initialement présentés dans le discours du Budget 2007 ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle utilisée pour le périmètre comptable du gouvernement.
- Les détails sur les recettes et les dépenses pour l'exercice 2008-2009 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2 (pages 6 et 7).
- Des renseignements sur la structure du Budget sommaire sont fournis à l'annexe 2 (page 27).
- Les prévisions de 2007-2008 sont tirées du rapport financier du troisième trimestre.
- Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

■ BUDGET SOMMAIRE 2008-2009

Les recettes nettes prévues au Budget sommaire de l'exercice 2008-2009 s'élèvent à 96 millions de dollars.

Recettes

Les recettes afficheront une légère progression en 2008-2009 par rapport aux prévisions de 2007-2008, soit une hausse de 1,3 % ou 163 millions de dollars.

La catégorie Autres taxes devrait croître de 3 millions de dollars, grâce à la croissance continue des recettes tirées de la taxe sur les ventes au détail, une croissance toutefois réduite par une diminution des impôts sur le capital des corporations, étant donné les réductions de taux, la baisse des recettes tirées de la taxe sur le tabac et la baisse des impôts fonciers nets payés en matière d'éducation. Les Droits et autres recettes croîtront de 58 millions de dollars, tandis que les recettes nettes des entreprises publiques devraient reculer de 190 millions de dollars. Les Transferts fédéraux augmenteront à la suite des mesures prises par le gouvernement fédéral en vue de combattre le déséquilibre fiscal; la nouvelle formule de péréquation devrait fournir près de 238 millions de dollars de plus, les transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux s'élèveront de 76 millions de dollars, tandis que tous les autres transferts canadiens combinés afficheront une baisse de 66 millions de dollars par rapport aux prévisions de 2007-2008. Dans la catégorie Impôts, les recettes diminueront de 38 millions de dollars essentiellement en raison des mesures de réduction.

Dépenses

Selon les prévisions budgétaires, les dépenses totales devraient afficher une hausse de 395 millions de dollars, soit 3,3 % de plus par rapport aux prévisions de 2007-2008.

Les dépenses pour la santé et la vie saine devraient s'accroître de 217 millions de dollars, soit 5,2 %, par rapport aux prévisions de 2007-2008. Les dépenses pour l'éducation devraient monter de 143 millions de dollars, soit 4,6 % de plus que les prévisions de 2007-2008. Les dépenses pour les services à la famille et le logement devraient grimper de 61 millions de dollars, soit 4,8 % de plus que les prévisions de 2007-2008. Les dépenses pour le développement des communautés, de l'économie et des ressources s'accroîtront de 65 millions de dollars, soit 4,6 % de plus. Les frais de service de la dette devraient pour leur part chuter de 4 millions de dollars*.

Dans le Budget de 2008, les services à la population représentent 76,3 % des dépenses :

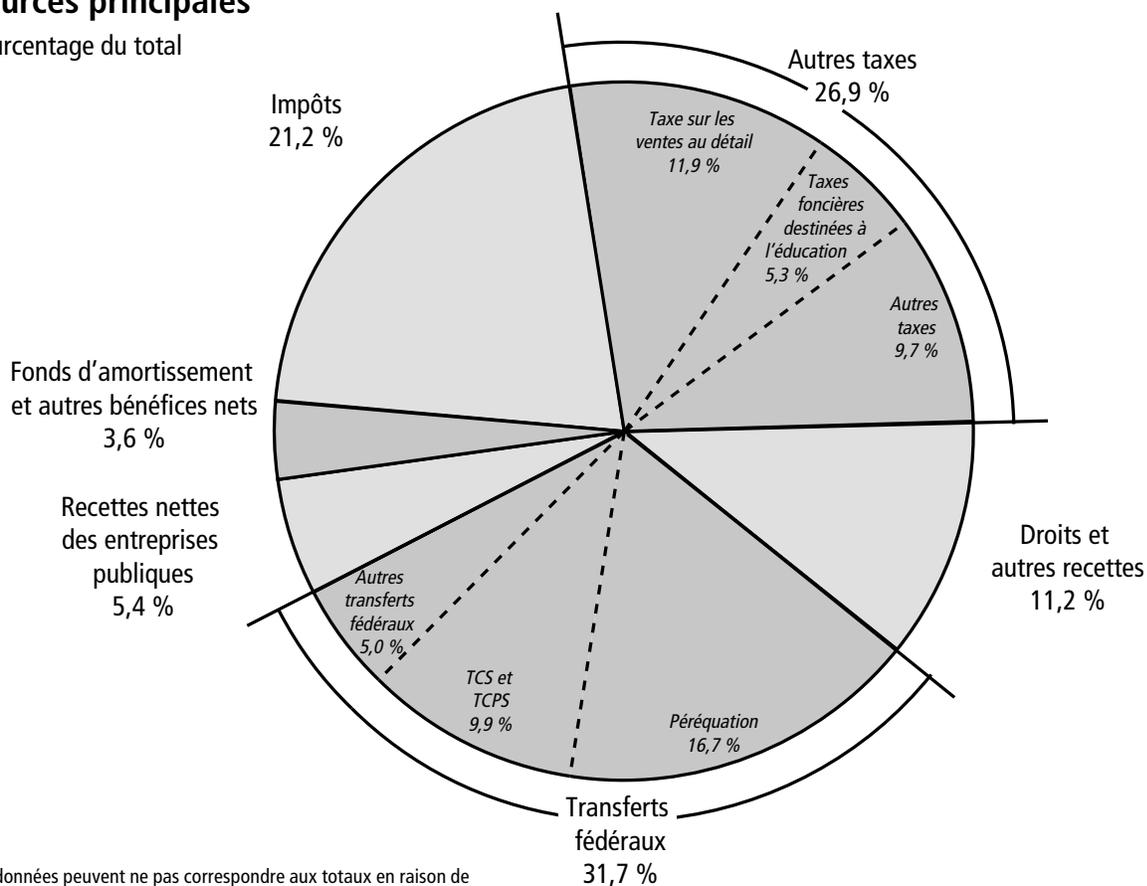
- Les dépenses pour la santé et la vie saine constituent 35,8 % des dépenses totales.
- Les dépenses pour l'éducation représentent 26,6 % des dépenses totales; elles comprennent les dépenses pour les écoles publiques et pour les établissements postsecondaires.
- Les dépenses pour les services à la famille et le logement, et pour l'administration de la justice, représentent 13,9 % des dépenses totales.

* Les frais de service de la dette devraient se situer à 6,5 cents par dollar de recettes en 2008-2009, ce qui représentera une réduction de 50,8 % comparativement à la proportion de 13,2 cents par dollar en 1999-2000.

Recettes de 2008-2009

Sources principales

Pourcentage du total



Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Sources des recettes

2008-2009 et 2007-2008
en millions de dollars

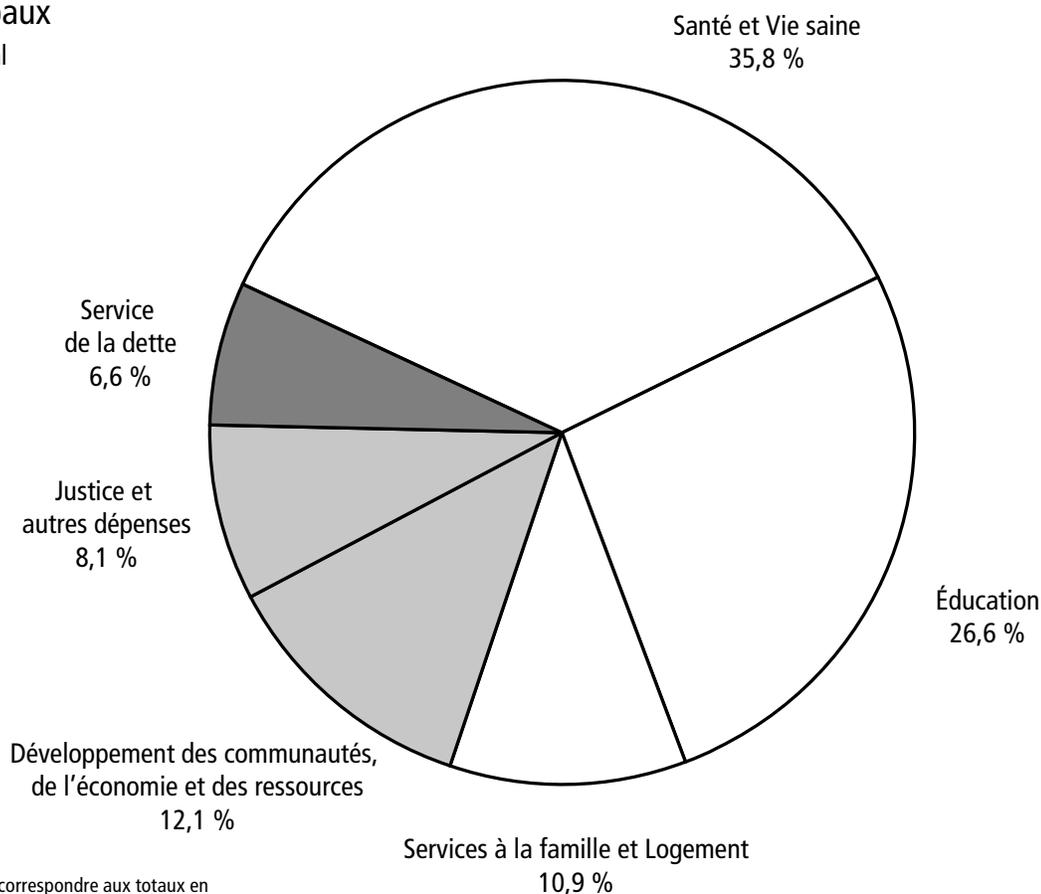
	Budget de 2008-2009	Prévisions de 2007-2008	Variation pour le Budget de 2008-2009 par rapport aux prévisions de 2007-2008
Impôts	2 611	2 649	(38)
Autres taxes	3 320	3 317	3
Droits et autres recettes	1 377	1 320	58
Transferts fédéraux	3 905	3 657	248
Recettes nettes des entreprises publiques	668	858	(190)
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	441	360	81
RECETTES TOTALES	12 324	12 161	163

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Dépenses de 2008-2009

Secteurs principaux

Pourcentage du total



Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Secteurs de dépenses

2008-2009 et 2007-2008

En millions de dollars

	Budget de 2008-2009	Prévisions de 2007-2008	Variation pour le Budget de 2008- 2009 par rapport aux prévisions de 2007-2008
Santé et Vie saine	4 371	4 154	217
Éducation	3 250	3 107	143
Services à la famille et Logement	1 331	1 270	61
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 478	1 413	65
Justice et autres dépenses	992	1 078	(87)
Service de la dette	806	810	(4)
Dépenses totales	12 227	11 832	395

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau 1

Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

Source des recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 312 100	-	2 312 100
Impôt sur les bénéfices des sociétés	299 200	-	299 200
Sous-total – Impôts	2 611 300	-	2 611 300
Autres taxes			
Impôt sur le capital des corporations	123 200	-	123 200
Taxe sur l'essence	137 000	-	137 000
Impôt sur les compagnies d'assurance	63 500	-	63 500
Taxe sur les transferts fonciers	43 600	-	43 600
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	344 400	-	344 400
Taxe minière	128 000	-	128 000
Taxe sur le carburant	90 100	-	90 100
Taxe sur les ventes au détail	1 469 400	-	1 469 400
Administration et taxes diverses	79 900	-	79 900
Taxe sur le tabac	170 000	-	170 000
Autres taxes	17 100	-	17 100
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	654 284	654 284
Sous-total – Autres taxes	2 666 200	654 284	3 320 484
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	44 091	-	44 091
Minéraux et pétrole	9 386	-	9 386
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	106 092	-	106 092
Parcs – Foresterie et conservation	34 083	-	34 083
Loyers de l'énergie électrique	105 000	-	105 000
Frais de service et frais divers	113 854	793 683	907 537
Partage des recettes des organismes de service spécial	20 995	(20 995)	-
Droits de scolarité	-	171 200	171 200
Sous-total – Droits et autres recettes	433 501	943 888	1 377 389
Transferts fédéraux			
Péréquation	2 063 400	-	2 063 400
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	845 800	-	845 800
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	378 000	-	378 000
Fonds pour la santé	-	-	-
Renouvellement de l'infrastructure	50 000	-	50 000
Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge	75 233	-	75 233
Coûts partagés et autres transferts	199 606	293 460	493 066
Sous-total – Transferts fédéraux	3 612 039	293 460	3 905 499
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba			
Corporation manitobaine des loteries	227 300	-	227 300
Hydro-Manitoba	301 200	-	301 200
Commission des accidents du travail	-	160 000	160 000
Société d'assurance publique du Manitoba	-	1 214	1 214
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	-	(21 790)	(21 790)
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	528 500	139 424	667 924
Total – Budget des recettes	-	440 954	440 954
Total Revenue Estimate	9 851 540	2 472 010	12 323 550

Tableau 2

Budget sommaire des dépenses – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement et avec le résultat du Budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT		INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables		
Santé et Vie saine	4 133 022	238 389		4 371 411
Éducation				
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	572 335	422 085		994 420
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	1 409 138	846 149		2 255 287
Total – Éducation	<u>1 981 473</u>	<u>1 268 234</u>		<u>3 249 707</u>
Services à la famille et Logement	1 196 763	134 310		1 331 073
Développement des communautés, de l'économie et des ressources				
Affaires autochtones et du Nord	40 580	248		40 828
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	217 051	161 710		378 761
Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce	119 121	6 162		125 283
Conservation	123 076	(241)		122 835
Infrastructure et Transports	527 011	(97 636)		429 375
Affaires intergouvernementales	260 972	-		260 972
Sciences, Technologie, Énergie et Mines	81 060	5 444		86 504
Gestion des ressources hydriques	33 361	(41)		33 320
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	<u>1 402 232</u>	<u>75 646</u>		<u>1 477 878</u>
Justice et autres dépenses				
Assemblée législative	35 064	(8)		35 056
Conseil exécutif	2 848	-		2 848
Commission de la fonction publique	6 235	347		6 582
Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport	88 172	8 907		97 079
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	79 604	100 500		180 104
Finances	102 899	27 006		129 905
Enfants en santé Manitoba	27 180	-		27 180
Justice	347 647	22 943		370 590
Travail et Immigration	49 046	8 817		57 863
Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé	1 765	-		1 765
Crédits d'appropriation	122 095	-		122 095
Autres crédits	25 500	-		25 500
Moins : péremption de fin d'exercice	(65 000)	-		(65 000)
Total – Justice et autres dépenses	<u>823 055</u>	<u>168 512</u>		<u>991 567</u>
Frais de service de la dette	262 500	543 105		805 605
Total – Budget des dépenses	9 799 045	2 428 196		12 227 241
Soustraire : Total – Budget des dépenses (ci-dessus) de Total – Recettes budgétaires (Tableau 1)	<u>9 851 540</u>	<u>2 472 010</u>		<u>12 323 550</u>
Résultat net pour l'exercice	<u>52 495</u>	<u>43 814</u>		<u>96 309</u>
Transfert au fonds de remboursement de la dette	(110 495)	110 495		-
Transfert venant du fonds de stabilisation des recettes	60 000	(60 000)		-
RECETTES NETTES	<u>2 000</u>	<u>94 309</u>		<u>96 309</u>

STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

■ STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

La Stratégie de gestion financière énonce les priorités du gouvernement à ce chapitre, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chacune des priorités, et elle établit des objectifs par résultat mesurable, pour l'exercice en cours et pour les années à venir.

Cette stratégie est une façon pour le gouvernement de montrer son engagement envers l'amélioration de la transparence et envers le respect de l'obligation de rendre compte. Le rapport sur les résultats visés dans la première stratégie de gestion financière présentée dans le Budget de 2007 sera publié à l'automne 2008.

En 2008-2009, la Stratégie de gestion financière continuera de s'appuyer sur les cinq domaines prioritaires établis par le gouvernement en 2007-2008. Ces domaines, ainsi que les résultats mesurables qui s'y rapportent, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • La production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires • Un solde positif des recettes nettes sommaires • Le respect de l'obligation redditionnelle relative aux dépenses et aux recettes pour les programmes fondamentaux du gouvernement
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotes de crédit • Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • Les mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport dette nette - PIB • La réduction de la dette
Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Une amélioration des immobilisations
La présentation de rapports sur la performance	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en oeuvre des principaux éléments d'un cadre global de présentation de rapports sur la performance

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Le gouvernement a pris l'engagement de continuer à améliorer la transparence et à renforcer l'obligation redditionnelle, ainsi qu'à maintenir une saine discipline financière. L'évidence de cet engagement s'est imposée au cours des dernières années, alors que nous franchissons plusieurs étapes importantes, parmi lesquelles : la production d'états financiers sommaires totalement conformes aux principes comptables généralement reconnus, et ce, depuis le 31 mars 2005; la transition vers la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires pour 2007-2008; l'introduction d'une stratégie de gestion financière dans le Budget de 2007 et l'engagement de fournir un rapport sur les résultats à l'automne 2008; l'adoption et le respect d'un régime rigoureux de remboursement de la dette à portée générale; et l'élaboration de plans visant à éliminer la dette à portée générale et les obligations découlant des régimes de retraite.

Au cours de la présente session législative, le gouvernement présentera de nouvelles dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire qui permettront d'achever la transition vers la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires.

Résultat mesurable : la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires

Le Budget de 2007 a respecté l'engagement pris par le gouvernement en 2005 de passer à la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires en 2007-2008. Le Budget sommaire présente un portrait complet de la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble, et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba. Par conséquent, les rapports financiers de fin d'exercice des comptes publics de 2007-2008 comprendront des états vérifiés portant sur le périmètre comptable du gouvernement.

De plus, tous les rapports financiers, y compris les rapports financiers trimestriels, deviendront des rapports sommaires. Peu à peu, les rapports trimestriels seront également produits conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le gouvernement prévoit présenter le rapport financier du troisième trimestre de l'exercice 2008-2009 dans le nouveau format et avoir achevé la transformation de ses rapports trimestriels avant la fin de l'exercice 2009-2010.

À mesure que nous mettrons en place le cadre d'information financière sommaire à long terme, nous continuerons à mettre au point et à améliorer la présentation du budget sommaire, des états récapitulatifs sommaires et des comptes publics.

Résultat mesurable : un solde positif des recettes nettes sommaires

La transition vers un budget sommaire constitue un défi de taille. Le périmètre comptable du gouvernement regroupe de nombreux organismes sur lesquels le gouvernement n'exerce pas de contrôle direct ou quotidien. Étant donné la nature de certaines entités, le Budget sommaire est moins prévisible que le seul budget des opérations fondamentales du gouvernement. En dépit de tous ces changements, le gouvernement s'engage à continuer de maintenir un solde positif en ce qui concerne les recettes nettes sommaires.

Aujourd'hui, nous présentons un budget avec un solde positif sommaire de 96 millions de dollars pour 2008-2009.

Résultat mesurable : le respect de l'obligation redditionnelle relative aux dépenses et aux recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement

Par souci de transparence et pour s'acquitter de ses obligations redditionnelles, le gouvernement continue de rendre compte de la répartition des recettes qui relèvent directement de lui – celles relatives à ses opérations fondamentales –, et cela au moyen du Budget des dépenses et des recettes. Le gouvernement a pris l'engagement de planifier chaque année son budget pour que les dépenses relatives à ses opérations fondamentales soient entièrement couvertes par les recettes qu'il perçoit, y compris les fonds versés à l'avance par Ottawa pour appuyer les priorités pluriannuelles conjointes des gouvernements fédéral et provincial. Cet engagement est tenu de nouveau dans le Budget 2008, puisque l'on prévoit que, pour les opérations fondamentales du gouvernement, les recettes dépasseront les dépenses.

Un rapport de fin d'exercice sur les recettes et les dépenses se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement en 2008-2009 sera présenté dans le rapport sur la Stratégie de gestion financière, dont le dépôt est prévu à l'automne 2009.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le gouvernement du Manitoba demeure l'un des plus efficaces et des plus performants en termes de coûts au Canada. Grâce à l'amélioration continue de la prestation des services et du fonctionnement du gouvernement, les programmes publics restent à la mesure de nos moyens. L'offre de services et de programmes abordables résulte de l'utilisation efficace et efficiente des recettes publiques. Le gouvernement gère judicieusement ses dépenses, même si la demande augmente en matière de services, surtout dans les domaines des soins de santé et de l'éducation.

Résultat mesurable : les cotes de crédit

Le Manitoba continue de maintenir sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. L'approche mesurée adoptée par la Province pour équilibrer le budget, rembourser la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite et satisfaire aux besoins existants dans divers domaines, dont les soins de santé, a été reconnue par les agences d'évaluation du crédit. La performance du Manitoba se reflète dans les hausses des cotes de crédit que lui ont accordées les agences Moody's Investors Service et Standard & Poor's au cours des cinq dernières années. En novembre 2006, l'agence Standard & Poor's a révisé les perspectives du Manitoba à la hausse, les faisant passer de stables à positives, puis, en décembre 2007, elle a fait passer la cote de crédit de la Province de AA-(positive) à AA. Cette amélioration continue est le reflet des réalisations du gouvernement en ce qui a trait à la réduction graduellement du fardeau de la dette, à l'établissement d'un bilan financier solide et à la mise en place d'un bon système de soutien des liquidités.

Le gouvernement du Manitoba est résolu à continuer de gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer ses cotes de crédit dans l'avenir.

Agence d'évaluation du crédit	Cote 2003	Cote 2004	Cote 2005	Cote 2006	Cote 2007	Cote 2008
DBRS	A(positive)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)
Moody's	Aa2	Aa2	Aa2	Aa2	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-	AA-	AA-	AA-	AA-(positive)	AA(stable)

■ Représente les améliorations de la cote de crédit par rapport aux exercices antérieurs.

REMARQUES : Au 31 mars (fin de l'exercice financier)

En plus des améliorations aux cotes de crédit indiquées ci-dessus, en 2006, DBRS a fait grimper la cote de la dette à court terme à R 1 (moyen).

Résultat mesurable : les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Afin de maintenir un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens, il faut gérer la hausse des dépenses pour répondre à la demande croissante de services de qualité dans des domaines comme la santé, l'éducation et les services à la famille, et ce, en soutenant le rythme de la croissance économique provinciale. Le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer les dépenses appropriées. Ce ratio est resté relativement stable pendant les quatre dernières années, se situant entre 23,5 % et 25,0 %. Les ratios figurent dans le tableau qui suit, ainsi que dans l'Annexe 1 – Statistiques financières sommaires du Manitoba.

	<u>Chiffres réels de 2005-2006</u>	<u>Chiffres réels de 2006-2007</u>	<u>Prévisions de 2007-2008</u>	<u>Budget de 2008-2009</u>	<u>Projections de 2009-2010</u>	<u>Projections de 2010-2011</u>
	(en pourcentage du PIB)					
Programmes fondamentaux du gouvernement	19,3	19,0	19,3	18,9	18,7	18,5
Autres entités comptables	3,7	2,7	3,7	3,7	3,5	3,5
Service de la dette	2,0	1,9	1,7	1,6	1,6	1,5
Dépenses totales	25,0	23,5	24,7	24,3	23,8	23,5

REMARQUE :

Actual numbers for other reporting entities for 2005/06 and 2006/07 do not include public schools as this information is not available in a GAAP format. The percentage reflected Les chiffres réels des autres entités comptables pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007 ne comprennent pas les données des écoles publiques, car ces données n'existent pas dans un format conforme aux principes comptables généralement reconnus. Les pourcentages indiqués pour 2005-2006 et 2006-2007 seraient plus élevés si les données des écoles publiques étaient incluses.

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

À long terme et à moyen terme, l'objectif du gouvernement du Manitoba est de maintenir un ratio stable ou à la baisse.

Résultat mesurable : les mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite

À son entrée en fonctions en 1999, le gouvernement a mis en place un plan visant à réduire la dette à portée générale et à éliminer l'obligation découlant des régimes de retraite.

Le Budget de l'an 2000 a présenté un plan global visant à s'attaquer à la dette et à l'obligation découlant des régimes de retraite. Ce plan comprenait une formule permettant de fixer le montant affecté au remboursement de la dette et à la capitalisation de l'obligation, lequel montant s'élève actuellement à 110 millions de dollars par an. En 2001, nous avons commencé à rembourser l'obligation accumulée et, dans le Budget de 2002, nous avons annoncé un plan pour fournir la part de l'employeur dans les cotisations au titre des services courants pour chaque nouvel employé. Dans le Budget de 2008, nous commençons à verser la part de l'employeur pour les services courants de tous les employés.

En 2007, le gouvernement a pris des mesures additionnelles à l'égard de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, en provisionnant 75 % de l'obligation provinciale relative à la Caisse de retraite des enseignants. Le Budget de 2008 poursuit les mesures déjà prises pour réduire l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite en commençant à provisionner la Caisse de retraite de la fonction publique. L'emprunt de sommes pour rembourser l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, sans pour autant faire augmenter la dette nette de la Province, devrait permettre au gouvernement de réaliser des économies de plus de 250 millions de dollars d'ici 2020.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA GESTION DE LA DETTE

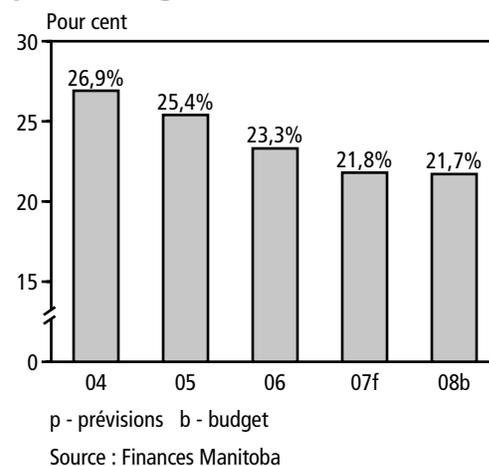
En 2000, le gouvernement a établi une formule permettant de fixer le montant affecté au remboursement de la dette à portée générale et de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les dispositions législatives actuelles exigent que des fonds soient réservés chaque année à ces fins et que le montant annuel du remboursement soit augmenté au minimum tous les cinq ans. En 1999-2000, le versement affecté au remboursement de la dette était de 75 millions de dollars. Le montant du versement est passé à 96 millions de dollars en 2000-2001, puis à 110 millions de dollars en 2005-2006.

Résultat mesurable : le rapport dette nette - PIB

Le rapport dette nette - PIB est un important indicateur de la situation financière d'un gouvernement, car elle met en évidence le caractère abordable des futurs services gouvernementaux. Selon l'Institut canadien des comptables agréés du Canada, cet indicateur est la clé dans l'évaluation de la viabilité. La dette nette sommaire représente le total des passifs du périmètre comptable du gouvernement, comme les emprunts et les opérations de financement, moins ses actifs financiers*. Autrement dit, elle indique le solde des passifs qu'il faudra financer à l'aide de recettes futures. La dette nette peut augmenter de temps à autre en chiffres absolus lorsqu'il est nécessaire de faire des investissements en immobilisations, par exemple pour le canal de dérivation de la rivière Rouge ou l'infrastructure routière. Ces investissements appuient la performance économique du Manitoba, et celle-ci en dépend. C'est pourquoi il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, calculée selon l'indice du produit intérieur brut nominal.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Manitoba a enregistré une forte tendance à la baisse de son rapport dette nette - PIB, qui devrait passer de 31,4 % en 1999-2000 à l'objectif prévu de 21,7 % en 2008-2009, tout en effectuant des investissements essentiels dans l'infrastructure manitobaine. Le gouvernement est déterminé à continuer de réduire le rapport dette nette - PIB au fil du temps.

Dettes nette exprimée en pourcentage du PIB



* Les actifs financiers sont des actifs tels que l'encaisse, les investissements, les prêts et les comptes débiteurs qui pourraient facilement être convertis en liquidités.

Résultat mesurable : la réduction de la dette

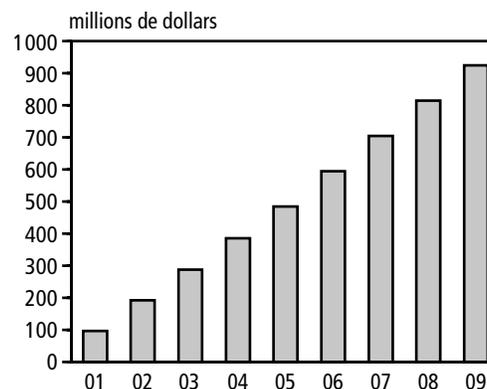
À son entrée en fonctions en 1999, le gouvernement a mis en place un plan visant à réduire la dette à portée générale et à éliminer l'obligation découlant des régimes de retraite. En neuf ans, le gouvernement a consacré 924 millions de dollars à la réduction de la dette et à l'élimination de l'obligation provinciale non capitalisée découlant des régimes de retraite.

Comme nous l'avons signalé précédemment dans la section sur un gouvernement stable, à la mesure de nos moyens, en 2007, la Province a décidé d'emprunter des fonds pour provisionner 75 % de l'obligation non capitalisée de la Caisse de retraite des enseignants. Au fil du temps, cette décision se traduira par des économies très importantes. De la même façon, en 2008, la Province commencera à provisionner la Caisse de retraite de la fonction publique. Les fonds affectés à l'élimination des obligations découlant des régimes de retraite n'ont aucune incidence sur la dette nette.

Le gouvernement rationalise sa gestion de la dette, et cela se reflète non seulement dans son plan de réduction de la dette, mais aussi dans le fait que les frais de service de la dette en pourcentage continuent de diminuer. Les frais de service de la dette devraient chuter de plus de 50 % par rapport à 1999-2000. Ils se situaient alors à 13,2 cents par dollar de recettes sommaires encaissées et devraient s'établir à 6,5 cents par dollar en 2008-2009.

Le gouvernement du Manitoba est déterminé à réduire la dette, son but ultime étant d'éliminer la dette à portée générale et de rembourser le montant restant de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite

Remboursement de la dette cumulée



Source : Finances Manitoba

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LE RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

Les éléments de l'infrastructure provinciale, comme les routes, les ouvrages de régularisation des eaux et les parcs, et les autres immobilisations, comme les immeubles occupés par la fonction publique, les écoles et les établissements de santé, servent tous le bien public. Afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures, il est essentiel d'affecter des fonds à leur renouvellement.

Le renouvellement et le développement des immobilisations sont devenus des priorités grandissantes du gouvernement au cours des dernières années. Le gouvernement sait bien que le renouvellement coûtera cher. La valeur assurée ou de remplacement de ces investissements est estimée à plus de 31 milliards de dollars.

Résultat mesurable : une amélioration des immobilisations

Depuis son entrée en fonctions en 1999, le gouvernement a investi dans les immobilisations publiques, notamment dans la rénovation et la construction d'hôpitaux et de collèges, dans le canal de dérivation de la rivière Rouge, dans le réseau routier de la province et dans le port de mer en eau profonde de Churchill.

Les travaux d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, dont le coût total sera de 665 millions de dollars, devraient s'achever en 2010. Ce canal permettra aux Manitobains et Manitobaines d'éviter des pertes de plus de 12 milliards de dollars dans l'éventualité d'une inondation majeure. De plus, dans le but d'améliorer les possibilités économiques du Manitoba, le gouvernement a entamé en 2007 la mise en oeuvre d'un vaste plan de 4 milliards de dollars sur dix ans visant la réfection des routes et des ponts.

Dans le cadre du Budget de 2008, le gouvernement continue d'investir dans l'amélioration du réseau routier et dans l'infrastructure de traitement des eaux usées, dans l'agrandissement des établissements de santé de l'ensemble de la province et dans la modernisation des établissements d'enseignement postsecondaire. Le Budget de 2008 témoigne de l'engagement du gouvernement à l'égard du renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations. Voici les dépenses majeures en immobilisations prévues en 2008-2009 :

	<u>Millions de \$</u>
Réseau routier (y compris la préservation)	406
Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et infrastructure de traitement des eaux	195
Établissements de santé	189
Universités, collèges et écoles publiques	150
Aide aux tierces parties	97
Immeubles occupés par la fonction publique	83
	<u>1 120</u>

À moyen terme et à long terme, le gouvernement continuera d'investir dans les immobilisations publiques du Manitoba.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS SUR LA PERFORMANCE

L'amélioration de la façon dont le gouvernement mesure la performance financière et non financière et la présente au public permet également d'améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte. Les rapports sur les résultats donnent de l'information sur les conséquences, les avantages ou les changements réels découlant d'un programme ou d'un service gouvernemental. Bien que ce type de rapport comprenne des mesures relatives aux résultats financiers, la plus grande partie de son contenu est de nature non financière.

Résultat mesurable : la mise en oeuvre des principaux éléments d'un cadre global de présentation de rapports sur la performance

Dans le Budget de 2007, le Manitoba s'est engagé à réaliser d'autres progrès au cours des prochaines années en vue d'améliorer les rapports sur la performance, en commençant par l'élaboration d'une stratégie générale de présentation de rapports sur la performance (le rendement), qui contiendrait des principes clairs permettant de guider les ministères et les organisations de la Couronne dans la présentation des rapports sur le sujet. Le Manitoba s'est également engagé à établir à long terme une méthode régulière d'information sur la performance générale (le rendement général) du gouvernement dans des domaines clés qui ne sont pas de nature financière.

Les principaux éléments du cadre de présentation de rapports sur la performance sont déjà définis ou en cours d'élaboration. En 2005-2006, un ensemble de mesures clés de la performance a été inclus dans le rapport annuel de chacun des ministères. Un large éventail de renseignements relatifs à la présentation de rapports sur la performance figure également dans les rapports annuels ordinaires, ainsi que dans des rapports spécialisés, de nombreuses autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

Les huit principes qui suivent ont été élaborés récemment pour guider les ministères et les principales organisations de la Couronne dans leur présentation de rapports sur la performance :

- i. l'utilité publique de l'organisme est expliquée;
- ii. les priorités de l'organisme sont en lien avec les priorités globales du gouvernement;
- iii. toutes les priorités d'un organisme sont associées à des objectifs et à des actions à réaliser pour les atteindre;
- iv. les mesures sont élaborées en fonction des objectifs visés et en mettant l'accent sur les aspects essentiels de la performance;
- v. les données financières et non financières sont liées entre elles;
- vi. le contexte stratégique du plan et les résultats sont exposés;
- vii. les données sur la performance sont présentées selon un point de vue prospectif et rétrospectif;
- viii. l'information est claire, pertinente, crédible et objective.

Dans le cadre de la stratégie de présentation de rapports sur la performance, un énoncé sur l'ensemble des priorités du gouvernement sera communiqué au début de l'exercice 2008-2009 afin d'orienter la planification de la performance et les activités de présentation de rapports des ministères et des organisations de la Couronne. Un rapport sur la performance conforme aux priorités globales du gouvernement sera publié tous les automnes.

PERSPECTIVES PROVINCIALES

Perspectives du Budget sommaire

	Prévisions de 2007-2008	Budget de 2008-2009	Projections 2009-2010	Projections 2010-2011	Projections 2011-2012
	En millions de dollars				
RECETTES					
Opérations fondamentales du gouvernement ¹	9 592	9 852	10 142	10 443	10 801
Recettes nettes des entreprises publiques :					
Société des alcools du Manitoba	218	227	233	240	246
Corporation manitobaine des loteries	295	301	301	301	301
Hydro-Manitoba	309	160	111	121	119
Commission des accidents du travail	42	1	2	1	4
Société d'assurance publique du Manitoba	(6)	(22)	0	0	8
Sous-total	<u>858</u>	<u>668</u>	<u>648</u>	<u>663</u>	<u>678</u>
Moins : Retraitements de consolidation	(513)	(529)	(534)	(541)	(547)
Contribution nette des entreprises publiques	345	139	113	122	130
Autres entités comptables	2 224	2 333	2 347	2 383	2 415
RECETTES TOTALES	<u>12 161</u>	<u>12 324</u>	<u>12 602</u>	<u>12 949</u>	<u>13 347</u>
DÉPENSES					
Programmes et services fondamentaux du gouvernement	9 490	9 799	10 080	10 369	10 668
Autres entités comptables	2 342	2 428	2 430	2 487	2 532
DÉPENSES TOTALES	<u>11 832</u>	<u>12 227</u>	<u>12 510</u>	<u>12 857</u>	<u>13 201</u>
RECETTES NETTES SOMMAIRES	<u>329</u>	<u>96</u>	<u>92</u>	<u>92</u>	<u>146</u>

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

REMARQUES :

1 Les recettes des opérations fondamentales du gouvernement comprennent les recettes nettes de la Corporation manitobaine des loteries et de la Société des alcools du Manitoba. Ces recettes sont éliminées par les retraitements de consolidation.

- Les projections de recettes et de dépenses pour les entreprises publiques et les autres entités comptables sont établies à partir des renseignements fournis par les entités.

Évolution De La Dette Nette Sommaire

en millions de dollars

	Opérations fondamentales du gouvernement	Autres entités comptables	Sommaire	
			Budget de 2008-2009	Prévisions de 2007-2008
Investissement net dans les immobilisations corporelles	460	126	586	586
Moins :				
Résultat net pour l'exercice	2	94	96	557*
Évolution de la dette nette	458	32	490	29

* comprend 228 millions de dollars d'autres éléments du résultat étendu

La dette nette est un important indicateur de la situation financière d'un gouvernement, car elle met en évidence le caractère abordable des futurs services gouvernementaux. La dette nette peut augmenter de temps à autre en chiffres absolus lorsqu'il est nécessaire de faire des investissements en immobilisations.

Le Budget 2008 montre l'engagement du gouvernement à l'égard du renouvellement de l'infrastructure et des actifs publics, qui se traduit par des investissements dans les hôpitaux, les collèges, le canal de dérivation de la rivière Rouge et le réseau routier de la province. Il importe toutefois de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, calculée selon l'indice du produit intérieur brut nominal. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la dette nette, du produit intérieur brut (PIB) et le rapport dette nette - PIB ces dernières années.

Exercice	Dette nette	PIB	Dette nette en % du PIB
Chiffres réels de 2003-2004	11 129	37 354	29,8
Chiffres réels de 2004-2005	10 670	39 671	26,9
Chiffres réels de 2005-2006	10 520	41 372	25,4
Chiffres réels de 2006-2007	10 403	44 671	23,3
Budget de 2007-2008	11 130	45 981	24,2
Prévisions de 2007-2008	10 432	47 832	21,8
Budget de 2008-2009	10 922	50 367	21,7

ANNEXE 1

STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA

Statistiques financières sommaires du Manitoba (version corrigée)¹

	Budget de 2008-2009	Prévisions de 2007-2008	Chiffres réels de 2006-2007	Chiffres réels de 2005-2006	Chiffres réels de 2004-2005	Chiffres réels de 2003-2004
	(en millions de dollars)					
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES						
Recettes						
Impôts	2 611	2 649	2 441	2 322	2 244	2 091
Autres taxes	3 320	3 317	2 486	2 285	2 219	2 067
Droits et autres recettes	1 377	1 320	1 520	1 552	1 398	1 316
Transferts fédéraux	3 905	3 657	3 317	3 103	3 156	2 723
Recettes nettes (pertes nettes) des entreprises publiques	668	858	627	958	679	(10)
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	441	360	529	505	444	473
Total des recettes	12 324	12 161	10 920	10 725	10 140	8 659
Dépenses						
Santé et Vie saine	4 371	4 154	4 005	3 809	3 560	3 410
Éducation	3 250	3 107	2 396	2 291	2 309	2 220
Services à la famille et Logement	1 331	1 270	1 142	1 075	1 020	954
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 478	1 413	1 281	1 526	1 169	1 095
Justice et autres dépenses	992	1 078	831	820	755	757
Service de la dette	806	810	835	810	765	799
Dépenses totales	12 227	11 832	10 490	10 331	9 578	9 236
Recettes (dépenses) nettes sommaires	96	329	430	394	562	(577)
Garanties, obligations et emprunts provinciaux						
Programmes gouvernementaux généraux	6 349	6 376	6 564	6 583	6 594	6 546
Programmes gouvernementaux – Régime de retraite Hydro-Manitoba	2 000	1 500	0	0	0	0
Autres organisations de la Couronne	7 333	6 810	6 636	6 524	6 615	6 649
Établissements de santé	1 333	1 261	1 279	1 272	1 340	1 187
Entreprises publiques et autres	963	866	790	767	739	615
Investissements en immobilisations	81	91	150	163	173	182
Sous-total	19 474	17 984	16 168	15 773	15 824	15 500
Autres obligations						
Obligation découlant des régimes de retraite	4 611	4 394	4 159	3 967	3 761	3 571
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(2 925)	(2 258)	(699)	(537)	(382)	(267)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	1 686	2 136	3 460	3 430	3 379	3 304
Dettes contractées pour Hydro-Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries et remboursables par ces dernières	(6 898)	(6 723)	(6 163)	(6 276)	(6 215)	(5 937)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé	389	359	383	339	324	296
Autre dette des organisations de la Couronne	367	367	221	243	173	270
Sous-total	(4 456)	(3 861)	(2 099)	(2 264)	(2 339)	(2 067)
Total – Garanties, obligations et emprunts provinciaux	15 018	14 123	14 069	13 509	13 485	13 433
Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire						
Garanties	(367)	(367)	(675)	(491)	(660)	(923)
Actifs financiers nets	(3 729)	(3 324)	(2 991)	(2 498)	(2 155)	(1 381)
Dette nette sommaire	10 922	10 432	10 403	10 520	10 670	11 129
Dette nette sommaire exprimée en pourcentage du PIB	21,7	21,8	23,3	25,4	26,9	29,8

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

REMARQUES :

¹ La version imprimée du document intitulé *Budget and Budget Papers* du Budget du Manitoba de 2008 contenait une erreur au niveau du calcul des « Autres taxes et impôts » pour l'exercice 2006-2007. Cette valeur avait été surévaluée de 100 millions de dollars, ce qui avait causé une erreur équivalente dans les « Recettes totales » et dans les « Recettes (dépenses) nettes sommaires » indiquées pour 2006-2007. En conséquence, 11 ratios statistiques présentés à la page 25 pour l'exercice 2006-2007 avaient aussi été touchés. Tous les chiffres erronés des pages 24 et 25 ont été corrigés.

- Les chiffres réels pour le sommaire des dépenses de l'exercice 2006-2007 et des exercices antérieurs ne comprennent pas les données des écoles publiques, car ces données n'existent pas dans un format conforme aux principes comptables généralement reconnus. Les résultats et les statistiques ci-dessus changeraient si les écoles publiques étaient incluses.
- Les prévisions de 2007-2008 sont tirées du rapport financier du troisième trimestre.

Statistiques financières sommaires du Manitoba (version corrigée)¹

	Budget de 2008-2009	Prévisions de 2007-2008	Chiffres réels de 2006-2007	Chiffres réels de 2005-2006	Chiffres réels de 2004-2005	Chiffres réels de 2003-2004
(variation en %)						
Variation annuelle						
Impôts	(1,4)	8,5	5,1	3,5	7,3	11,3
Autres taxes ²	0,1	33,4	8,8	3,0	7,4	4,7
Droits et autres recettes	4,4	(13,2)	(2,1)	11,0	6,2	4,5
Transferts fédéraux	6,8	10,2	6,9	(1,7)	15,9	12,9
Recettes totales	1,3	11,4	1,8	5,8	17,1	2,0
Santé et Vie saine	5,2	3,7	5,2	7,0	4,4	11,4
Éducation	4,6	29,7	4,6	(0,8)	4,0	3,2
Service de la dette	(0,5)	(3,0)	3,0	5,9	(4,3)	(7,6)
Dépenses totales	3,3	12,8	1,5	7,9	3,7	5,3
Dette nette sommaire	4,7	0,3	(1,1)	(1,4)	(4,1)	7,5
(pour cent)						
Pourcentage du PIB						
Impôts	5,2	5,5	5,5	5,6	5,7	5,6
Autres taxes ²	6,6	6,9	5,6	5,5	5,6	5,5
Droits et autres recettes	2,7	2,8	3,4	3,8	3,5	3,5
Transferts fédéraux	7,8	7,6	7,4	7,5	8,0	7,3
Recettes totales	24,5	25,4	24,4	25,9	25,6	23,2
Santé et Vie saine	8,7	8,7	9,0	9,2	9,0	9,1
Éducation	6,5	6,5	5,4	5,5	5,8	5,9
Service de la dette	1,6	1,7	1,9	2,0	1,9	2,1
Dépenses totales	24,3	24,7	23,5	25,0	24,1	24,7
Dette nette sommaire	21,7	21,8	23,3	25,4	26,9	29,8
Pourcentage des recettes						
Impôts	21,2	21,8	22,4	21,7	22,1	24,1
Autres taxes ²	26,9	27,3	22,8	21,3	21,9	23,9
Droits et autres recettes	11,2	10,9	13,9	14,5	13,8	15,2
Transferts fédéraux	31,7	30,1	30,4	28,9	31,1	31,4
Recettes nettes (pertes nettes) des entreprises publiques	5,4	7,1	5,7	8,9	6,7	(0,1)
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	3,6	3,0	4,8	4,7	4,4	5,5
(dollars)						
Dollars per capita						
Recettes totales	10 315	10 247	9 265	9 133	8 661	7 452
Dépenses totales	10 234	9 970	8 900	8 797	8 181	7 948
Service de la dette	675	683	709	691	655	688
Dette nette sommaire	9 142	8 790	8 826	8 958	9 114	9 577
Postes pour mémoire						
population (en milliers)*	1 194,6	1 186,7	1 178,5	1 174,2	1 170,6	1 161,9
PIB calculé aux prix du marché	50 367	47 832	44 671	41 372	39 671	37 354

* Données démographiques officielles au 1er juillet

¹ La version imprimée du document intitulé *Budget and Budget Papers* du Budget du Manitoba de 2008 contenait une erreur au niveau du calcul des « Autres taxes et impôts » pour l'exercice 2006-2007. Cette valeur avait été surévaluée de 100 millions de dollars, ce qui avait causé une erreur équivalente dans les « Recettes totales » et dans les « Recettes (dépenses) nettes sommaires » indiquées pour 2006-2007. En conséquence, 11 ratios statistiques présentés à la page 25 pour l'exercice 2006-2007 avaient aussi été touchés. Tous les chiffres erronés des pages 24 et 25 ont été corrigés.

² La catégorie Autres taxes pour l'exercice 2006-2007 et les exercices antérieurs ne comprend pas les taxes foncières exigées par les divisions scolaires publiques.

ANNEXE 2
BUDGET SOMMAIRE –
GUIDE DE L'UTILISATEUR

■ INTRODUCTION

Ce guide vise à présenter au lecteur le format du Budget du Manitoba. Il est composé de trois parties, à savoir, une présentation générale de la structure du Budget sommaire, le Budget sommaire et les tableaux annotés, et une foire aux questions.

Le tableau 1 (Budget sommaire des recettes) et le tableau 2 (Budget sommaire des dépenses) montrent la façon dont le Budget des dépenses et des recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement est combiné avec des projections de recettes et de dépenses de haut niveau pour les autres entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement afin de produire le Budget sommaire.

Même si les recettes et les dépenses additionnelles d'entités telles les universités, les écoles publiques et les entreprises publiques sont maintenant comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et les entités ne change pas. L'utilisation du Budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance de ces organismes et leurs relations avec le gouvernement.

■ STRUCTURE DU BUDGET SOMMAIRE

Le Budget sommaire présente une vue d'ensemble de haut niveau des recettes et des dépenses de tout le périmètre comptable du gouvernement.

Dans le Budget sommaire, les recettes sont regroupées en six catégories.

- Impôts : recettes provenant entièrement des opérations fondamentales du gouvernement;
- Autres taxes : incluent la taxe sur les ventes au détail et toutes les autres recettes fiscales provenant des opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que les impôts fonciers perçus à titre d'aide à l'éducation;
- Droits et autres recettes : entre autres, les droits d'immatriculation des véhicules, les droits relatifs aux parcs et aux forêts, et les montants perçus par diverses organisations de la Couronne (par exemple pour les services de santé non assurés, ou les recettes de location de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba), ainsi que les droits de scolarité payés aux universités et aux collèges;
- Transferts fédéraux : les paiements de péréquation, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que d'autres transferts et paiements. Ils visent, pour la plupart, les opérations fondamentales du gouvernement, bien que certains fonds fédéraux soient versés directement à des entités ne faisant pas partie des dites opérations (par exemple, les subventions au logement remises à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, les primes d'assurance pour les programmes agricoles et les subventions pour l'enseignement public);
- Recettes nettes des entreprises publiques : cette catégorie représente essentiellement la Corporation manitobaine des loteries et la Société des alcools du Manitoba, dont les recettes nettes sont toujours comptabilisées à titre de recettes des opérations fondamentales du gouvernement;
- Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets : intérêts et autres gains découlant des placements du Fonds d'amortissement, entre autres. Les placements sont détenus par les entités des opérations fondamentales du gouvernement et d'autres entités comptables. Aux fins des prévisions budgétaires relatives aux opérations fondamentales du gouvernement, les recettes découlant des placements sont soustraites des frais de service de la dette.

Dans le Budget sommaire, les dépenses sont regroupées en principaux secteurs d'activités. Veuillez consulter la liste des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, à l'annexe 3.

- Santé et Vie saine : toutes les dépenses relatives à la santé, y compris les opérations du ministère de la Santé, de tous les offices régionaux de la santé, des hôpitaux et d'autres entités du domaine de la santé comprises dans le périmètre comptable du gouvernement;
- Éducation : toutes les dépenses relatives à l'éducation aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, y compris les opérations des universités et des collèges, entre autres, le versement de fonds supplémentaires à la pension de retraite des enseignants et les programmes financés par d'autres sources;
- Services à la famille et Logement : toutes les dépenses relatives aux programmes de logement et de services sociaux.
- Développement des communautés, de l'économie et des ressources : dépenses relatives à l'infrastructure et à d'autres services gouvernementaux telles l'agriculture, la conservation et la gestion des ressources hydriques;
- Justice et autres dépenses : dépenses relatives à l'administration de la justice ainsi qu'au ministère des Finances et au ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, au régime de retraite de la fonction publique et à d'autres frais;
- Service de la dette : frais d'intérêts et dépenses connexes, y compris celles liées à la capitalisation de la Caisse de retraite des enseignants, à la Caisse de retraite de la fonction publique, au financement des immobilisations et aux emprunts de portée générale relatifs à tous les emprunts sommaires de la Province, à l'exclusion des frais de service de la dette d'Hydro-Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries, lesquels frais sont pris en compte dans les recettes nettes des entreprises publiques.

Les recettes nettes sommaires constituent « le résultat net », c'est-à-dire le résultat après que les dépenses ont été soustraites des recettes. Elles constituent le résultat financier du périmètre comptable du gouvernement pour l'exercice.

■ BUDGET SOMMAIRE ANNOTÉ

Le Budget sommaire comprend les recettes et dépenses de toutes les entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les montants sont rajustés dans le cadre de la consolidation afin d'éviter la double comptabilisation de recettes ou de dépenses.

BUDGET SOMMAIRE			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009			
avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2008			
	<u>Budget de</u>	<u>Prévisions de</u>	<u>Budget de</u>
	<u>2008-2009</u>	<u>2007-2008</u>	<u>2007-2008</u>
	(en millions de dollars)		
RECETTES			
Impôts	2 611	2 649	2 439
Autres taxes	3 320	3 317	3 249
Droits et autres recettes	1 377	1 320	1 215
Transferts fédéraux	3 905	3 657	3 687
Recettes nettes des entreprises publiques	668	858	686
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	441	360	381
RECETTES TOTALES	12 324	12 161	11 657
DÉPENSES			
Santé et Vie saine	4 371	4 154	4 050
Éducation	3 250	3 107	3 066
Services à la famille et Logement	1 331	1 270	1 251
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 478	1 413	1 385
Justice et autres dépenses	992	1 078	943
Service de la dette	806	810	787
DÉPENSES TOTALES	12 227	11 832	11 482
RECETTES NETTES SOMMAIRES	96	329	175

Comprend l'impôt foncier scolaire.

Comprend les droits de scolarité des universités et des collèges.

Les opérations fondamentales du gouvernement reçoivent la majorité des transferts fédéraux, mais certaines entités reçoivent aussi directement des transferts fédéraux ou des paiements à frais partagés.

Comprend toutes les dépenses des ministères de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, et de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, ainsi que celles des écoles de la maternelle à la 12e année, des collèges et des universités.

Comprend toutes les dépenses de santé du ministère de la Santé et de la Vie saine, des hôpitaux, des offices régionaux de la santé et d'autres entités liées au domaine de la santé

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Un bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices dont les dates diffèrent de celles des opérations fondamentales du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de celle du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES RECETTES ANNOTÉ – DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT

Tableau I – Le tableau 1 regroupe les sources individuelles de recettes dans six catégories, ce qui permet de voir les contributions des opérations fondamentales du gouvernement et les incidences de la consolidation de celles-ci et des autres entités comptables.

Source des recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT		INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION et recettes d'autres entités comptables	SOMMAIRE
	Budget des recettes			
Impôts				
Impôt sur le revenu des particuliers	2 312 100	-	-	2 312 100
Impôt sur les bénéfices des sociétés	299 200	-	-	299 200
Sous-total – Impôts	2 611 300			2 611 300
Autres taxes				
Impôt sur le capital des corporations	123 200	-	-	123 200
Taxe sur l'essence	137 000	-	-	137 000
Impôt sur les compagnies d'assurance	63 500	-	-	63 500
Taxe sur les transferts fonciers	43 600	-	-	43 600
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	344 400	-	-	344 400
Taxe minière	128 000	-	-	128 000
Taxe sur le carburant	90 100	-	-	90 100
Taxe sur les ventes au détail	1 469 400	-	-	1 469 400
Administration et taxes diverses	79 900	-	-	79 900
Taxe sur le tabac	170 000	-	-	170 000
Autres taxes	17 100	-	-	17 100
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	654 284	654 284	654 284
Sous-total – Autres taxes	2 666 200		654 284	3 320 484
Droits et autres recettes				
Amendes et frais et autres frais de justice	44 091	-	-	44 091
Minéraux et pétrole	9 386	-	-	9 386
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	106 092	-	-	106 092
Parcs – Foresterie et conservation	34 083	-	-	34 083
Loyers de l'énergie électrique	105 000	-	-	105 000
Frais de service et frais divers	113 854		793 683	907 537
Partage des recettes des organismes de service spécial	20 995	(20 995)	-	-
Droits de scolarité	-	171 200	171 200	171 200
Sous-total – Droits et autres recettes	433 501		943 888	1 377 389
Transferts fédéraux				
Rééquilibration	2 063 400	-	-	2 063 400
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	845 800	-	-	845 800
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	378 000	-	-	378 000
Fonds pour la santé	-	-	-	-
Renouvellement de l'infrastructure	50 000	-	-	50 000
Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge	75 233	-	-	75 233
Coûts partagés et autres transferts	199 606		293 460	493 066
Sous-total – Transferts fédéraux	3 612 039		293 460	3 905 499
Recettes nettes des entreprises publiques				
Société des alcools du Manitoba	-	-	-	-
Corporation manitobaine des loteries	227 300	-	-	227 300
Hydro-Manitoba	301 200	-	-	301 200
Commission des accidents du travail	-	160 000	160 000	160 000
Société d'assurance publique du Manitoba	-	1 214	1 214	1 214
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	-		(21 790)	(21 790)
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	528 500	139 424	139 424	667 924
Total – Budget des recettes	-		440 954	440 954

Les noms des catégories se retrouvent dans l'ensemble du Budget sommaire

Les mêmes types de recettes peuvent être attribués aux opérations fondamentales du gouvernement et à des entités comptables (par ex., frais de service, transferts à frais partagés).

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Un bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices dont les dates diffèrent de celles des opérations fondamentales du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de celle du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES DÉPENSES ANNOTÉ – DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT ET AVEC LE RÉSULTAT DU BUDGET SOMMAIRE

Tableau 2 – Le tableau 2 regroupe les dépenses dans six secteurs, ce qui permet de voir le budget des dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation, afin d'éviter la double comptabilisation des dépenses, et le montant des dépenses additionnelles d'autres entités comptables dont le paiement ne provient pas des opérations fondamentales du gouvernement.

Le paiement des dépenses d'autres entités comptables provient d'autres sources que les opérations fondamentales du gouvernement.

Budget des dépenses soumis à l'approbation de l'Assemblée législative.

Les noms des catégories se retrouvent dans l'ensemble du Budget sommaire.

Les dépenses d'autres entités comptables sont indiquées à côté des prévisions de dépenses pour le ministère chargé des opérations fondamentales du gouvernement connexes.

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT		INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION et dépenses d'autres entités comptables	SOMMAIRE
	Budget des dépenses			
Santé et Vie saine	4 133 022		238 389	4 371 411
Éducation				
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	572 335		422 085	994 420
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	1 409 138		846 149	2 255 287
Total – Éducation	1 981 473		1 268 234	3 249 707
Services à la famille et Logement	1 196 763		134 310	1 331 073
Développement des communautés, de l'économie et des ressources				
Affaires autochtones et du Nord	40 580		248	40 828
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	217 051		161 710	378 761
Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce	119 121		6 162	125 283
Conservation	123 076		(241)	122 835
Infrastructure et Transports	527 011		(97 636)	429 375
Affaires intergouvernementales	260 972		-	260 972
Sciences, Technologie, Énergie et Mines	81 060		5 444	86 504
Gestion des ressources hydriques	33 361		(41)	33 320
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 402 232		75 646	1 477 878
Justice et autres dépenses				
Assemblée législative	35 064		(8)	35 056
Conseil exécutif	2 848		-	2 848
Commission de la fonction publique	6 235		347	6 582
Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport	88 172		8 907	97 079
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	79 604		100 500	180 104
Finances	102 899		27 006	129 905
Enfants en santé Manitoba	27 180		-	27 180
Justice	347 647		22 943	370 590
Travail et Immigration	49 046		8 817	57 863
Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé	1 765		-	1 765
Crédits d'appropriation en santé	122 095		-	122 095
Autres crédits	25 500		-	25 500
Moins : péremption de fin d'exercice	(65 000)		-	(65 000)
Total – Justice et autres dépenses	823 055		168 512	991 567
Frais de service de la dette	262 500		543 105	805 605
Total – Budget des dépenses	9 799 045		2 428 196	12 227 241
Soustraire : Total – Budget des dépenses (ci-dessus) de Total – Recettes budgétaires (Tableau 1)	9 851 540		2 472 010	12 323 550
Résultat net pour l'exercice	52 495		43 814	96 309
Transfert au fonds de remboursement de la dette	(110 495)		110 495	-
Transfert venant du fonds de stabilisation des recettes	60 000		(60 000)	-
RECETTES NETTES	2 000		94 309	96 309

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Un bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices dont les dates diffèrent de celles des opérations fondamentales du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de celle du gouvernement.

■ FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 Qu'est-ce qu'un budget sommaire?

R Un budget sommaire est un portrait global des dépenses et des recettes liées aux « opérations fondamentales du gouvernement », assorti de projections de haut niveau du budget de fonctionnement des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes publics tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

On utilise le terme « budget sommaire » étant donné qu'il s'agit d'une consolidation des recettes et des dépenses liées aux opérations générales des programmes et des ministères – les services gouvernementaux qui relèvent habituellement de l'Assemblée législative – et des fonctions additionnelles qui sont indirectement contrôlées par le gouvernement provincial, comme les écoles publiques et les universités.

Par exemple, les dépenses des écoles publiques financées par les impôts fonciers des divisions scolaires et les paiements de soutien provinciaux sont représentés par un seul montant. Cette approche permet aux contribuables de voir ce que coûte au total la prestation des services qu'offrent les écoles publiques.

Q2 Comment peut-on déterminer le total des recettes collectées par le gouvernement et le montant qu'il compte affecter aux programmes et services fondamentaux du gouvernement?

R Le détail des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement est présenté dans le Budget des dépenses et des recettes déposé à l'Assemblée législative. Le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes contiennent tous deux des tableaux de conciliation (tableau 1 pour les recettes, tableau 2 pour les dépenses) afin d'aider le lecteur à faire la comparaison entre le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes.

Q3 Quelles entités sont comprises dans le Budget sommaire et où puis-je obtenir plus de renseignements sur leurs plans d'action pour 2008-2009?

R Une liste de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement figure dans le Budget sommaire, à l'annexe 3. Le Budget sommaire cumule les dépenses et les recettes prévues pour les « opérations fondamentales du gouvernement » avec les projections budgétaires de haut niveau d'autres entités. Toute question nécessitant plus de détails sur le budget d'autres entités devrait être adressée directement aux entités en question.

Q4 Étant donné que les recettes et les dépenses additionnelles des universités et des offices de la santé, par exemple, sont maintenant incluses dans le budget provincial, le rapport que le gouvernement entretient avec ces établissements va-t-il changer?

R Le gouvernement n'a ni l'intention ni le pouvoir légal de gérer les activités journalières de ces entités. Les rapports de gouvernance normaux entre le gouvernement et ces entités, et entre ces entités et leurs conseils d'administration et intervenants, ne sont pas touchés par le processus d'élaboration du Budget sommaire, si ce n'est que ces entités doivent fournir des renseignements financiers de manière régulière.

Q5 Étant donné que le Budget du Manitoba englobe maintenant l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement, celui-ci utilisera-t-il les recettes d'autres entités du périmètre comptable pour financer les « opérations fondamentales du gouvernement »?

R Tout comme la transition vers un budget sommaire n'a pas d'incidence sur les rapports de gouvernance entre les entités du périmètre comptable et le gouvernement, la manière dont les « opérations fondamentales du gouvernement » sont financées ne changera pas. Dans le cadre du Budget sommaire, les recettes provenant des entités de la Couronne qui, jusqu'ici, ont toujours été utilisées pour financer les programmes et les services publics (comme celles de la Corporation manitobaine des loteries, de la Société des alcools du Manitoba et des organismes de service spécial établis par le gouvernement) continueront d'être utilisées pour financer les « opérations fondamentales du gouvernement », et elles seules.

Q6 Si le gouvernement ne contrôle pas directement les autres entités du périmètre comptable, pourquoi combine-t-il leurs recettes et dépenses aux siennes dans le Budget sommaire?

R Le gouvernement du Manitoba agit conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Les principes comptables généralement reconnus et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les gouvernements supérieurs du Canada exigent que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux préparent leurs états financiers annuels de la sorte. Le gouvernement du Manitoba présente son Budget sommaire en utilisant le même format général que celui de ses rapports financiers de fin d'exercice, et ce, pour faciliter la comparaison des plans et des résultats.

Q7 Quelle est la différence entre les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement et celles qui figurent dans le Budget sommaire?

R Les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement reflètent les prévisions de dépenses ministérielles du gouvernement du Manitoba qui sont présentées à l'Assemblée législative et approuvées par celle-ci. Ces dépenses comprennent les subventions accordées aux autres entités du périmètre comptable du gouvernement. Les dépenses qui figurent dans le Budget sommaire incluent les dépenses supplémentaires d'autres entités du périmètre comptable du gouvernement qui sont financées par d'autres sources que les opérations fondamentales. Le total sommaire reflète le coût total des services fournis dans les diverses catégories et qui sont financés à partir des opérations fondamentales du gouvernement et de celles des autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

Q8 Comment le Budget sommaire traite-t-il l'obligation découlant des régimes de retraite?

R L'obligation découlant des régimes de retraite figure en totalité dans les états financiers sommaires; tout changement relatif à cette obligation se reflète donc dans le Budget sommaire. Les charges de retraite incluent les montants financés au moyen des crédits affectés aux opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des rajustements sommaires pour les augmentations, déterminées par calcul actuariel, de la valeur du solde impayé de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les charges de retraite relatives à la Caisse de retraite des enseignants sont comprises dans la catégorie Éducation.

Q9 Que sont les « incidences de la consolidation »?

R Les incidences de la consolidation sont des rajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire. Elles comprennent les ajustements nécessaires pour présenter les données de manière uniforme et pour éliminer les transactions entre entités du périmètre comptable du gouvernement, dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses dans le résultat sommaire (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes d'une autre entité comptable).

■ GLOSSAIRE DE TERMES-CLÉS

Actifs financiers : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs) qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

Actifs financiers nets : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs), après avoir soustrait les crédateurs, qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

Actifs non financiers : actifs ayant une existence matérielle, notamment les immobilisations corporelles (par exemple les immeubles et les routes) et les biens consommables tels que les stocks qui ne sont pas normalement convertis en liquidités.

Autres éléments du résultat étendu : gains et pertes enregistrés en fonction des changements de la juste valeur marchande des actifs financiers qui sont susceptibles de vente par d'autres entités comptables. Lorsque les actifs sont vendus, l'entité comptable enregistre un gain ou une perte de recettes nettes.

Autres entités comptables : entités du périmètre comptable du gouvernement comme les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges qui sont directement ou indirectement sous le contrôle du gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Exclut les opérations fondamentales du gouvernement.

Budget sommaire : comprend les prévisions de recettes et le budget des dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des projections de haut niveau pour les entités directement ou indirectement contrôlées par le gouvernement, tel que prescrit par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) : conseil responsable de l'établissement de normes comptables dans le secteur public en fonction des principes comptables généralement reconnus.

Dettes à portée générale : emprunts pour les programmes généraux, y compris toutes les valeurs provinciales qui ne sont pas des dettes auto-entretenuées ou qui ne découlent pas de l'acquisition d'immobilisations.

Dettes nettes sommaires : total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers. Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra payer ou financer à l'aide de recettes futures.

Emprunts : valeurs ou titres émis au nom de la Province et vendus aux investisseurs des marchés financiers. On compte parmi ces titres des débetures, des bons du Trésor, des billets à ordre, des obligations à moyen terme et des obligations d'épargne du Manitoba.

Entreprise publique : organisation de la Couronne qui est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales. Elle vend des biens ou offre des services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement et elle peut poursuivre ses activités au moyen de ses recettes.

Fonds d'amortissement : fonds prévus pour rembourser méthodiquement les emprunts à l'échéance.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite : actifs financiers prévus pour permettre au gouvernement de s'acquitter méthodiquement de ses obligations découlant des régimes de retraite.

Frais de service de la dette : intérêts et autres dépenses liés aux emprunts provinciaux.

Garanties : la Province, dans le cours normal de ses activités, peut garantir le remboursement des dettes ou des emprunts engagés par des organismes, c'est-à-dire principalement des entreprises publiques. De telles garanties sont fournies pour les obligations d'épargne Hydro Bonds du Manitoba.

Immobilisations corporelles : immobilisations dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont acquises, construites ou développées, et qui sont destinées à être utilisées plutôt que vendues.

Incidences de la consolidation : ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire, et pour éliminer les transactions entre entités dans le but d'éviter la comptabilisation double des recettes et des dépenses (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes d'autres entités comptables).

Infrastructure : sous-ensemble d'immobilisations corporelles utilisées par le grand public, par exemple les parcs, les routes et les ouvrages de régularisation des eaux.

Juste valeur marchande : valeur que l'on peut obtenir pour un actif financier ou non financier s'il est vendu sur le marché libre.

Obligation découlant des régimes de retraite : valeur actuarielle de l'obligation non réglée découlant des régimes de retraite du gouvernement et des organisations de la Couronne participantes. La dépense comprend les fonds provenant des crédits relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement et l'augmentation, déterminée à l'aide de calculs actuariels, de l'obligation découlant des régimes de retraite. Le gouvernement du Manitoba soutient huit régimes de retraite distincts.

Obligations : passifs à long terme de la Province non productifs d'intérêts, qui peuvent ou non être assujettis à des modalités de remboursement particulières.

Opérations fondamentales du gouvernement : composante du périmètre comptable du gouvernement. Il s'agit des opérations du gouvernement, y compris les recettes qui sont directement sous le contrôle du gouvernement, ainsi que les programmes et les services fournis par ses ministères.

Organisation de la Couronne : organisation du périmètre comptable qui a été établie par le gouvernement ou dont il a la propriété exclusive, par exemple une société d'État comme la Société des services agricoles du Manitoba.

Périmètre comptable du gouvernement : inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

Principes comptables généralement reconnus (PCGR) : pratiques comptables normalisées et lignes directrices pour la présentation de l'information financière, prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine.

Rapport dette nette - produit intérieur brut (PIB) : Dette nette de la Province par rapport à la valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine. La dette nette est le total du passif de l'État moins ses actifs financiers. Les agences de notation et autres analystes s'en servent couramment pour apprécier la conjoncture financière d'un État et l'évolution de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

Transferts et recouvrements fédéraux : recettes reçues ou à recevoir du gouvernement fédéral.

Valeur de remplacement des actifs : coût de remplacement d'une immobilisation, selon sa valeur actuelle.

ANNEXE 3
ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE
(PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)

SANTÉ ET VIE SAINE

Santé et Vie saine Manitoba
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances
Action cancer Manitoba
Diagnostic Services of Manitoba Inc.
Manitoba Adolescent Treatment Centre Inc.
Conseil manitobain de la recherche en matière de santé
Régime d'assurance maladie du Manitoba
Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba
Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)
Office régional de la santé d'Assiniboine
Office régional de la santé de Brandon inc.
Burntwood Regional Health Authority Inc.
Churchill Regional Health Authority Inc.
Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs inc.
NOR-MAN Regional Health Authority Inc.
Association de santé du Nord-Est inc.
Office régional de la santé des Parcs inc.
Office régional de la santé du Centre du Manitoba inc.
South Eastman Health / Santé Sud-Est Inc.
Office régional de la santé de Winnipeg
Rehabilitation Centre for Children Inc.

ÉDUCATION

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Assiniboine Community College
Université de Brandon
Collège universitaire de Saint-Boniface
Conseil de l'enseignement postsecondaire
Collège Red River
Collège universitaire du Nord
Université du Manitoba
Université de Winnipeg

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Centre des manuels scolaires du Manitoba
Commission des finances des écoles publiques
Divisions scolaires publiques

SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT

Services à la famille et logement Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba
Régie générale des services à l'enfant et à la famille
Régie métisse des services à l'enfant et à la famille
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES

Affaires autochtones et du Nord

Affaires autochtones et du Nord Manitoba
Fonds de développement économique local

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives
Conseil de promotion de la coopération
Fonds de la Loi sur les machines et le matériel agricoles
Centre de développement des produits alimentaires
Commission hippique
Société des services agricoles du Manitoba
Fonds des bourses d'études vétérinaires

Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce

Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba
Société de développement du Manitoba
Manitoba Opportunities Fund Ltd.
Société du commerce et de l'investissement du Manitoba

Conservation

Conservation Manitoba
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba
Pépinière forestière Pineland
Commission de gestion des pneus

Infrastructure et Transports

Infrastructure et Transports Manitoba
Terres domaniales et acquisition foncière
Organisme chargé des véhicules gouvernementaux
Commission du canal de dérivation du Manitoba
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba
Organisme chargé de la distribution du matériel

Affaires intergouvernementales

Affaires intergouvernementales Manitoba

Sciences, Technologie, Énergie et Mines

Sciences, Technologie, Énergie et Mines Manitoba

Fonds de réserve pour l'abandon

Conseil de l'innovation économique et de la technologie

Manitoba vert – Solutions écologiques

Centre de technologie industrielle

Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba

Caisse de soutien aux localités minières

Fonds de réserve de remise en état des mines

Fonds de réserve de remise en état des carrières

Gestion des ressources hydriques

Gestion des ressources hydriques Manitoba

JUSTICE ET AUTRES DÉPENSES

Assemblée législative

Assemblée législative

Conseil exécutif

Conseil exécutif

Commission de la fonction publique

Commission de la fonction publique

Perfectionnement et formation

Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport

Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

Centre culturel franco-manitobain

Conseil des arts du Manitoba

Commission manitobaine de la boxe

Société du Centre du centenaire du Manitoba

Manitoba Community Services Council Inc.

Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

Sport Manitoba Inc.

Voyage Manitoba

Société Odyssees manitobaines Ltée

Régime de retraite de la fonction publique et autres frais

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Finances

Finances Manitoba
Conseil d'administration créé sous le régime de la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres
Office des compagnies
Conseil des corporations de la Couronne
Conseil d'assurance du Manitoba
Fonds d'indemnisation des titres fonciers
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Office de financement des organismes de service spécial
Office d'enregistrement des titres et des instruments
Bureau de l'état civil

Enfants en santé Manitoba

Enfants en santé Manitoba

Justice

Justice Manitoba
Bureau du contentieux civil
Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne
Aide juridique Manitoba
Commission de régie du jeu du Manitoba
Commission de réforme du droit du Manitoba
Curateur public
Fonds d'aide aux victimes

Travail et Immigration

Travail et Immigration Manitoba
Bureau du commissaire aux incendies

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

ENTREPRISES PUBLIQUES

Leaf Rapids Town Properties Ltd.
Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba
Société des alcools du Manitoba
Corporation manitobaine des loteries
Société de gestion des produits du Manitoba
Société d'assurance publique du Manitoba
Commission des accidents du travail

FONDS SPÉCIAUX ne relevant pas d'un secteur ni d'un ministère

Fonds de remboursement de la dette
Fonds de stabilisation des recettes